

## Appendice I

### Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.  
Suite 100  
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294  
Facsimile: (416) 226-7750  
Toll Free: 1-800-668-0128  
Email: [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)

### Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294  
Télécopieur : 416 226-7750  
Sans frais : 1 800 668-0128  
Courriel : [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)



Ontario

## Questionnaire d'évaluation COVID-19

Le Tribunal des services financiers (« Tribunal ») peut ordonner une évaluation en lien avec la COVID-19 des participants à une audience en personne pour déterminer s'ils peuvent se présenter aux bureaux du Tribunal<sup>1</sup>. À cette fin, le Tribunal a élaboré le Questionnaire d'évaluation COVID-19 (« Questionnaire COVID ») devant être rempli par les participants en personne et déposé auprès du greffier avant le début de l'audience. Le Tribunal a aussi élaboré le Formulaire d'évaluation le jour de la comparution (« Formulaire ÉJC ») que le greffier utilisera, après avoir reçu le Questionnaire COVID, pour évaluer/réévaluer les participants à une audience tenue en personne le jour de la comparution.

Le Questionnaire COVID et le Formulaire ÉJC sont tous les deux fondés sur les conseils, recommandations et instructions fournis initialement par le Bureau du médecin hygiéniste en chef conformément au [Règl. de l'Ontario 364/20, tel que modifié par le Règl. de l'Ontario intitulé Règles pour les régions à l'étape 3](#)<sup>2</sup> pris en application de la [Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario \(mesures adaptables en réponse à la COVID-19\)](#). Le Questionnaire COVID et le Formulaire ÉJC pourront être modifiés en fonction des futures directives ou exigences que pourraient établir la province, une municipalité ou la santé publique, ainsi que des ordonnances du Tribunal.

Ni le Questionnaire COVID ni le Formulaire ÉJC ne doivent être utilisés comme outil d'évaluation clinique et ils ne remplacent pas les conseils, diagnostics et traitements médicaux ou les conseils juridiques. En cas d'incompatibilité entre le présent document et une loi, une ordonnance ou une directive de la ministre de la Santé, du médecin hygiéniste en chef ou du Tribunal, la loi, l'ordonnance ou la directive prévaut.

Si le Tribunal l'exige, tous les participants à une instance (y compris les membres du comité d'audience, les parties, les témoins et les avocats et conseillers juridiques) doivent remplir le Questionnaire COVID et le Formulaire ÉJC, et les déposer auprès du greffier<sup>3</sup> avant de se présenter en personne au Tribunal. Le Tribunal utilisera les résultats du Questionnaire COVID et du Formulaire ÉJC pour déterminer si une personne peut se présenter en personne à ses bureaux relativement à l'instance.

Faute de remplir et de déposer le Questionnaire COVID ou le Formulaire ÉJC auprès du greffier comme il se doit, une personne ne pourra pas entrer dans les bureaux du Tribunal. Les personnes qui remplissent et déposent le Questionnaire COVID et le Formulaire ÉJC pourront se présenter dans les bureaux du Tribunal, selon la décision que le Tribunal ou le greffier prendra à la lumière des réponses fournies.

Si le Tribunal l'exige, les participants qui souhaitent se présenter en personne aux bureaux du Tribunal doivent d'abord remplir et déposer le Questionnaire COVID avant l'audience, en suivant les directives du Tribunal ou du greffier. Si, à la lumière des réponses fournies dans ce questionnaire, il est déterminé qu'ils peuvent se présenter en personne, ils devront faire ou refaire une évaluation en remplissant le

<sup>1</sup> Nota – Le Tribunal détermine la forme que prend l'audience (en personne, électronique ou par écrit, ou encore une combinaison de ces formes) par ordonnance pendant les conférences préparatoires à l'audience conformément à ses règles et instructions relatives à la pratique.

<sup>2</sup> Nota – Abrogée le 27 avril 2022.

<sup>3</sup> Nota – Les représentants de services d'urgence ou autres premiers intervenants qui entrent dans une entreprise ou un organisme en situation d'urgence n'ont pas à fournir les formulaires d'évaluation en lien avec la COVID-19.

## Appendice I

### Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.  
Suite 100  
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294  
Facsimile: (416) 226-7750  
Toll Free: 1-800-668-0128  
Email: [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)

### Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294  
Télécopieur : 416 226-7750  
Sans frais : 1 800 668-0128  
Courriel : [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)



Formulaire ÉJC ou en fournissant une confirmation, et en le déposant auprès du greffier au début de chaque journée de présence avant d'entrer dans les bureaux du Tribunal.

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario recommande aux personnes qui ont des symptômes semblables à ceux de la COVID-19 de s'isoler, idéalement chez elles, et d'appeler leur fournisseur de soins ou Télésanté Ontario ([1 866 797-0000](tel:18667970000)) pour obtenir des conseils ou une évaluation, notamment pour déterminer si elles doivent passer un test de dépistage de la COVID-19.

## Appendice I

### Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.  
Suite 100  
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294  
Facsimile: (416) 226-7750  
Toll Free: 1-800-668-0128  
Email: [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)

### Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294  
Télécopieur : 416 226-7750  
Sans frais : 1 800 668-0128  
Courriel : [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)



## A. Questions obligatoires

1. Avez-vous actuellement un ou plusieurs des symptômes énumérés ci-dessous, nouveaux ou aggravés? Ces questions n'ont pas trait aux troubles chroniques ou à des symptômes liés à d'autres causes ou affections connues.

<b>Avez-vous <u>un ou plusieurs</u> des symptômes suivants?</b>	<input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
<b>Fièvre ou frissons</b>	Température de 37,8 °C / 100 °F ou plus  <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
<b>Toux ou toux aboyante (laryngotrachéite aiguë)</b>	Non liée à l'asthme, aux voies respiratoires réactionnelles post-infectieuses, à la MPOC ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà  <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
<b>Essoufflement</b>	Non lié à l'asthme ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà  <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
<b>Diminution ou perte du goût ou de l'odorat</b>	Non liée à des allergies saisonnières, des troubles neurologiques ou d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà  <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
<b>(Pour les adultes de 18 ans et plus)</b>  <b>Fatigue extrême, léthargie, malaise ou myalgie</b>	<p>Si vous <u>n'avez pas</u> été vacciné(e) contre la COVID-19 dans les 72 dernières heures et que vous avez une fatigue inhabituelle, un manque d'énergie (non lié à une dépression, à une insomnie, à un dysfonctionnement de la thyroïde ou à d'autres causes ou affections connues dont vous souffrez déjà), des douleurs musculaires ou des douleurs liées aux ligaments, aux tendons et aux tissus mous qui relient les os, les organes et les muscles, vous devriez répondre « Oui » à cette question.</p> <p>Si vous <u>avez</u> été vacciné(e) contre la COVID-19 dans les 72 dernières heures et que vous avez une légère fatigue qui est apparue seulement après avoir reçu votre vaccin, mais non les symptômes inhabituels mentionnés dans les questions précédentes, vous devriez répondre « Non » à cette question.</p> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>

## Appendice I

### Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.  
Suite 100  
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294  
Facsimile: (416) 226-7750  
Toll Free: 1-800-668-0128  
Email: [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)

### Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294  
Télécopieur : 416 226-7750  
Sans frais : 1 800 668-0128  
Courriel : [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)



<b>(Pour les enfants de moins de 18 ans) Nausées, vomissements ou diarrhée</b>	Non liés au syndrome du côlon irritable, à de l'anxiété, aux crampes menstruelles ou à d'autres causes ou affections connues dont ils souffrent déjà  <input type="checkbox"/> <b>Oui</b> <input type="checkbox"/> <b>Non</b>
--	---

**2. Dans les 14 derniers jours, avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada ET été avisé(e) de vous placer en quarantaine (conformément aux exigences fédérales de quarantaine)?**

Oui     Non

**3. Un médecin ou un autre professionnel de la santé, ou encore le bureau de santé publique, vous a-t-il dit que vous devriez vous isoler (rester à la maison)?** Cela peut-être à cause d'une éclosion ou d'une recherche de contacts.

Oui     Non

**4. Dans les 10 derniers jours, avez-vous été en contact étroit avec quelqu'un qui a actuellement la COVID-19?**

Si la santé publique vous a avisé(e) que vous n'avez pas besoin de vous isoler (p. ex., parce que vous êtes entièrement vacciné(e)<sup>4</sup> ou parce que vous avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé(e) à sortir de l'isolement depuis), répondez « Non ».

Oui     Non

Si vous avez déjà passé un test de dépistage en réponse à l'Alerte et avez reçu un résultat négatif, répondez « Non ».

Si vous êtes entièrement vacciné(e) ou avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé(e) à sortir de l'isolement depuis, répondez « Non ».

Oui     Non

<sup>4</sup> Une personne est considérée comme entièrement vaccinée après avoir reçu au moins sa deuxième dose d'une série de vaccins de deux doses contre la COVID-19 ou un vaccin à une seule dose contre la COVID-19 (p. ex., Johnson et Johnson) plus de 14 jours auparavant.

## Appendice I

### Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.  
Suite 100  
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294  
Facsimile: (416) 226-7750  
Toll Free: 1-800-668-0128  
Email: [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)

### Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294  
Télécopieur : 416 226-7750  
Sans frais : 1 800 668-0128  
Courriel : [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)



Ontario

**5. Dans les 10 derniers jours, avez-vous reçu un résultat positif à la suite d'un test antigénique rapide ou d'un test d'autodépistage fait à la maison?**

Si vous avez reçu un résultat négatif depuis à la suite d'un test PCR en laboratoire, répondez « Non ».

Oui  Non

**6. Dans les 14 derniers jours, une personne avec qui vous vivez a-t-elle voyagé à l'extérieur du Canada ET été avisée de se placer en quarantaine (conformément aux exigences fédérales de quarantaine)?**

Si vous êtes entièrement vacciné(e) ou avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé(e) à sortir de l'isolement depuis, répondez « Non ».

Oui  Non

**7. Dans les 10 derniers jours, une personne avec qui vous vivez a-t-elle été identifiée comme contact étroit d'une personne qui a actuellement la COVID-19 ET été avisée de s'isoler par un médecin ou un autre professionnel de la santé, ou encore un bureau de santé publique?**

Si vous êtes entièrement vacciné(e) ou avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé(e) à sortir de l'isolement depuis, répondez « Non ».

Oui  Non

**8. Une personne avec qui vous vivez a-t-elle actuellement de nouveaux symptômes de COVID-19 ou attend-elle les résultats de tests après avoir eu des symptômes?**

Si la personne qui a des symptômes a été vaccinée contre la COVID-19 dans les 48 dernières heures et qu'elle a un peu de fatigue, des douleurs musculaires ou des douleurs articulaires qui ont commencé seulement après la vaccination, répondez « Non ».

Si vous êtes entièrement vacciné(e) ou avez reçu un résultat positif à la suite d'un test de dépistage de la COVID-19 dans les 90 derniers jours et que vous avez été autorisé(e) à sortir de l'isolement depuis, répondez « Non ».

Oui  Non

**9. Êtes-vous entièrement vacciné(e)?**

Si vous êtes entièrement vacciné(e), répondez « Oui ». Sinon, répondez « Non ». Si vous ne voulez pas répondre, choisissez « Refuse de répondre ».

Oui  Non  Refuse de répondre

## Appendice I

### Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.  
Suite 100  
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294  
Facsimile: (416) 226-7750  
Toll Free: 1-800-668-0128  
Email: [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)

### Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294  
Télécopieur : 416 226-7750  
Sans frais : 1 800 668-0128  
Courriel : [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)



Ontario

## B. Résultats de l'évaluation

### 1. Participants pouvant se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal

- a. Sous réserve des ordonnances du Tribunal, des résultats de nouvelles évaluations et de l'observation des exigences présentées ci-après, les participants qui ont répondu « **NON** » à **toutes les questions 1 à 8 inclusivement** et « **OUI** » à **la question 9** pourront se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal aux dates que le Tribunal aura fixées à cette fin. Les participants devront présenter au greffier une preuve acceptable de vaccination complète conforme aux directives du ministère de la Santé<sup>5</sup> avant de se présenter au Tribunal et une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement au moment d'entrer dans les bureaux du Tribunal. Pendant qu'ils se trouvent dans les bureaux du Tribunal, les participants doivent continuer de suivre toutes les mesures de santé publique, y compris le port du masque, la distanciation physique et l'hygiène des mains, conformément aux directives du greffier ou du Tribunal.
- b. Sous réserve des ordonnances du Tribunal et des résultats de nouvelles évaluations, les participants qui ont répondu « **NON** » à **toutes les questions 1 à 8 inclusivement** et « **NON** » ou « **Refuse de répondre** » à **la question 9** pourront se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal aux dates que le Tribunal aura fixées à cette fin uniquement si :
  - i. les participants déposent auprès du greffier, avant de se présenter, une confirmation écrite acceptable fournie par un médecin ou une infirmière de catégorie supérieure<sup>6</sup> qui énonce les raisons médicales pour lesquelles ces personnes sont exemptées de la vaccination complète contre la COVID-19, conformément aux directives du ministère de la Santé<sup>7</sup>, et précise la période de validité de la raison médicale;
  - ii. le Tribunal détermine, après avoir consulté toutes les parties et tous les participants en personne, qu'il est raisonnable d'autoriser cette présence;
  - iii. les participants présentent au greffier une carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement au moment d'entrer dans les bureaux du Tribunal;
  - iv. pendant qu'ils se trouvent dans les bureaux du Tribunal, les participants continuent de suivre toutes les mesures de santé publique, y compris le port du masque, la

<sup>5</sup>[https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/guidance\\_proof\\_of\\_vaccination\\_for\\_businesses\\_and\\_organizations.pdf](https://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/publichealth/coronavirus/docs/guidance_proof_of_vaccination_for_businesses_and_organizations.pdf)

<sup>6</sup> Les infirmières de la catégorie supérieure désignent les infirmières autorisées qui possèdent une formation et une expérience plus poussées en soins infirmiers, lesquelles leur permettent d'exercer la profession à titre d'infirmières praticiennes.

<sup>7</sup> Voir note 3.

## Appendice I

### Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.  
Suite 100  
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294  
Facsimile: (416) 226-7750  
Toll Free: 1-800-668-0128  
Email: [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)

### Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294  
Télécopieur : 416 226-7750  
Sans frais : 1 800 668-0128  
Courriel : [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)



distanciation physique et l'hygiène des mains, conformément aux directives du greffier ou du Tribunal;

- v. les participants fournissent la preuve de résultats de test négatifs à la COVID-19 et il est déterminé qu'ils peuvent se présenter en personne en vertu de la disposition 3 ci-dessous.

## 2. Participants ne pouvant pas se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal

- a. Les participants qui ne remplissent pas ou ne déposent pas le Questionnaire COVID ou le Formulaire ÉJC auprès du greffier, conformément à l'ordonnance du Tribunal, ou qui répondent « **OUI** » à **au moins une des questions de 1 à 8 inclusivement**, sous réserve de la disposition 3 ci-dessous, même s'ils sont entièrement vaccinés, **ne pourront pas** se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal. Le Bureau du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario recommande que les participants qui ont répondu « **OUI** » à **au moins une des questions de 1 à 8 inclusivement** s'isolent immédiatement et communiquent avec leur fournisseur de soins de santé ou Télésanté Ontario (1 866 797-0000) pour demander conseil ou une évaluation, et notamment s'ils doivent passer un test de dépistage de la COVID-19.
- b. Les participants décrits à l'alinéa a. ci-dessus peuvent se présenter en personne dans les bureaux du Tribunal s'il est déterminé qu'ils sont autorisés à le faire en vertu de la disposition 3 ci-dessous.

**3. Test de dépistage de la COVID-19 négatif** – Le Tribunal peut envisager de permettre aux participants visés par les dispositions 1 et 2 ci-dessus et faisant l'objet d'une ordonnance du Tribunal de se présenter en personne aux bureaux du Tribunal, si après avoir rempli le Questionnaire COVID et le Formulaire ÉJC et les avoir présentés au greffier, ces participants remettent à ce dernier une preuve écrite satisfaisante d'un test de dépistage négatif fait au plus tard 72 heures avant de se présenter au Tribunal ou selon toute autre période que le Tribunal juge acceptable dans les circonstances.

**4. Évaluation et réévaluation le jour de la comparution** – Si le Tribunal l'exige, la veille du premier jour de comparution, le greffier enverra par courriel une copie du Formulaire ÉJC à tous les participants devant se présenter dans les bureaux du Tribunal. Ceux-ci devront remplir et signer le Formulaire ÉJC et le renvoyer au greffier par courriel le matin où ils doivent se présenter au Tribunal, sauf si des dispositions différentes acceptables ont été prises avec le greffier. Dans le cas d'audiences qui durent plus d'une journée, à la fin de chaque jour, le greffier enverra par courriel aux participants en personne une demande de confirmation que le Formulaire ÉJC qu'ils ont présenté le premier jour demeure exact et inchangé. Les participants devront envoyer cette confirmation au greffier par courriel le jour suivant, où ils doivent se présenter aux bureaux du Tribunal. Si le greffier n'a pas reçu la confirmation, il demandera aux participants de fournir la confirmation ou de remplir un nouveau Formulaire ÉJC à leur arrivée aux bureaux du Tribunal. Le greffier informera le Tribunal si un participant ne respecte pas ces exigences ou ne semble plus avoir le droit de se présenter en personne d'après les réponses fournies dans le Formulaire ÉJC. Le Tribunal déterminera alors les prochaines mesures à prendre.

## Appendice I

### Financial Services Tribunal

25 Sheppard Ave. W.  
Suite 100  
Toronto ON M2N 6S6

Telephone: (416) 590-7294  
Facsimile: (416) 226-7750  
Toll Free: 1-800-668-0128  
Email: [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)

### Tribunal des services financiers

25, avenue Sheppard Ouest  
Bureau 100  
Toronto ON M2N 6S6

Téléphone : 416 590-7294  
Télécopieur : 416 226-7750  
Sans frais : 1 800 668-0128  
Courriel : [contact@fstontario.ca](mailto:contact@fstontario.ca)



Outre les exigences susmentionnées, lorsqu'ils arrivent dans les bureaux du Tribunal chaque jour, les participants devront montrer au greffier leur carte d'identité avec photo délivrée par le gouvernement et confirmer que le greffier a reçu leur Formulaire ÉJC ou leur confirmation par courriel rempli et signé, selon le cas. Les greffiers et les membres du Tribunal qui sont présents devront aussi remplir et fournir chaque jour le Formulaire ÉJC ou les confirmations par courriel, selon le cas. Les Formulaires ÉJC et les courriels de confirmation des greffiers seront présentés au président du comité d'audience du Tribunal.

- 5. Changement de circonstances** – Si une des réponses au Questionnaire COVID ou au Formulaire ÉJC change pendant la journée, les résultats du Questionnaire COVID ou du Formulaire ÉJC ne sont plus valides et le participant peut faire l'objet d'une nouvelle évaluation si le Tribunal le juge nécessaire (voir ci-dessus).
- 6. Participation par voie électronique** – Les participants qui ne sont pas autorisés à se présenter en personne aux bureaux du Tribunal peuvent assister par voie électronique aux audiences conformément aux ordonnances du Tribunal et aux directives du greffier qui s'appliquent à leur instance, et conformément aux règles, aux instructions relatives à la pratique et aux directives du Tribunal.
- 7. Dossier confidentiel** – Tous les dossiers constitués dans le cadre du processus d'évaluation des participants seront confidentiels et pourront être divulgués uniquement si la loi l'exige.

## C. Ressources

Page Web [La COVID-19 \(le coronavirus\) en Ontario](#) (pour trouver un centre de dépistage, vérifier vos résultats, apprendre comment arrêter la propagation du virus).

**JE CONFIRME PAR LES PRÉSENTES QUE J'AI COMPRIS LES EXIGENCES ET LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS CI-DESSUS. JE CONFIRME ÉGALEMENT QUE LES RÉPONSES FOURNIES DANS LE QUESTIONNAIRE COVID SONT VRAIES ET EXACTES À LA DATE FIGURANT CI-DESSOUS.**

Date - \_\_\_\_\_

Nom du participant (en caractères d'imprimerie) - \_\_\_\_\_

Signature du participant - \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone du participant - \_\_\_\_\_